

**Tableaux des catégories de revenu CLTB actualisé au 01/01/2025
(indexation annuelle en janvier)**

Revenus maximums par type de ménages et par catégories (hors allocations familiales) (en €)

Nombre enfants à charge Catégorie	Isolé	Ménage 1 Revenu							
	0	0	1	2	3	4	5	6	7
A	28.379	31.532	34.235	36.938	39.641	42.343	45.046	47.749	50.452
B	25.074	28.770	30.798	32.825	34.852	36.879	38.906	40.933	42.960
C	21.769	26.009	27.360	28.711	30.063	31.414	32.766	34.117	35.468
D	18.463	23.247	23.923	24.598	25.274	25.950	26.625	27.301	27.977

Nombre enfants à charge Catégorie	Ménage 2 Revenus et plus							
	0	1	2	3	4	5	6	7
A	36.037	38.740	41.443	44.145	46.848	49.551	52.254	54.956
B	32.149	34.176	36.203	38.230	40.257	42.284	44.312	46.339
C	28.261	29.613	30.964	32.315	33.667	35.018	36.369	37.721
D	24.373	25.049	25.725	26.400	27.076	27.752	28.427	29.103

Revenus pris en compte:

Nous additionnons les revenus de tous les membres du ménage, sauf ceux des enfants à votre charge (pour lesquels vous percevez des allocations familiales).

Nous considérons les revenus annuels net imposables repris dans votre dernier avertissement-extrait de rôle. Sont également considérés comme revenu le montant du revenu d'intégration, et les allocations aux personnes handicapées.

*Chaque enfant avec une reconnaissance de **handicap** donne droit à un saut d'une colonne vers la droite (comme un enfant à charge en +), chaque adulte avec un reconnaissance de handicap donne droit à un double saut de colonne vers la droite*

*Les candidats âgés de **50 ans ou plus** ont droit à un saut de colonne vers la droite (comme un enfant à charge en +)*